

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL GESTION ADMINISTRATION

Session 2017

Épreuve E2: Gestion administrative des relations avec le personnel

ÉLÉMENTS INDICATIFS DE CORRIGÉ

Ce dossier présente des éléments de corrigé à l'attention des correcteurs.

Plusieurs questions appellent des réponses rédigées de la part des candidats. Seules les idées clés sont proposées, de manière schématique, pour permettre une approche ouverte des réponses des candidats.

Ce document ne constitue donc pas un modèle.

NOTA : Il est rappelé que le nombre de points annoncés dans le sujet constitue un engagement à minima, incontournable, vis-à-vis des candidats. Le barème fourni respecte cette contrainte et doit s'appliquer à tous.

Dossiers	Annexes	
DOSSIER 1 : Politique de recrutement des salariés - Rédaction d'une annonce et recherche d'efficacité dans la procédure de recrutement - Commentaires sur l'évolution du budget santé et sur le rôle de la médecine du travail - Actualisation d'un état prévisionnel de recrutement et calcul de la masse salariale - Calcul du coût des surveillances médicales	sur copie sur copie A B	
DOSSIER 2 : Variation du temps de travail - Suivi des temps de travail et du respect des contraintes - Repérage d'anomalies de paie et proposition d'amélioration	sur copie C	
DOSSIER 3 : Prévention et risques professionnels - Collecte d'information sur l'inaptitude d'un salarié et conclusion sur sa situation - Information sur la santé et la sécurité au travail - Proposition d'actions d'information et sensibilisation aux risques professionnels	sur copie sur copie sur copie	

Baccalauréat professionnel Gestion Administration	Code : AP1706 GA 2	Session 2017	CORRIGÉ
Épreuve E2 : Gestion administrative des relations avec le personnel	Durée : 3H00	Coefficient : 4	Page 1/10

DOSSIER 1 : Politique de recrutement des salariés

1.1. Proposer un texte d'annonce tel qu'il pourrait être diffusé en ligne et selon les critères de recrutement définis par votre responsable (Composition sur la copie)

Attendu : on attend une maîtrise du procédé d'écriture d'une annonce à partir d'éléments clés respectant les critères du poste à pourvoir.

Annonce en ligne

Raison sociale : DERICHEBOURG PROPRETÉ

Ville	PÉRIGUEUX
Type de contrat	CDD / CDD étudiants
Secteur d'activité	Nettoyage ou ménage/entretien
Travail à	Temps partiel

Description :

Entreprise de nettoyage recrute pour la période estivale (juin à septembre)

H/F pour effectuer le remplacement des agents titulaires sur Périgueux et les environs.

Rémunération au taux horaire de 9.98 € brut.

Les activités sont : dépoussiérage et nettoyage du mobilier, vidage des poubelles, aspiration et lavage du sol, lavage des toilettes et cuisines, nettoyage de la vitrerie.

Les candidatures (cv et lettre de motivation) doivent être envoyées à l'adresse suivante :

- par courriel : delphine.ferot@derichebourg.com

ou par courrier : Derichebourg, cré@vallée Sud, ZA de Borie Marty 24660 NOTRE DAME DE SANILHAC.

1.2 Formuler des propositions d'amélioration qui rendraient le recrutement simplifié plus efficace pour contacter des jeunes étudiants en recherche de jobs d'été (Composition sur la copie).

Réseaux sociaux – CRIJ – CROUS – Affichage dans les écoles/universités
Accepter toute réponse logique.

1.3 Commenter l'évolution du budget consacré aux visites médicales sur les 4 premiers mois 2017. Interpréter les écarts exprimés en valeur et en % (Composition sur la copie).

Attendu : on attend une lecture commentée du budget du suivi médical pointant les variations d'un mois à l'autre (base de calcul fondée sur l'effectif recruté) et la signification des écarts.

Il s'agit du poste budgétaire visites médicales 2017 qui comprend d'une part les prévisions du coût des visites médicales des nouveaux salariés et d'autre part le coût réel de ces visites. Les coûts sont proportionnels au nombre de salariés. Le turn over important de cette entreprise rend difficile le prévisionnel d'un mois à l'autre.

Lorsque les réalisations sont supérieures aux prévisions, l'écart est positif et inversement.

L'écart en pourcentage permet de mieux visualiser l'impact des variations entre le prévisionnel et le réel.

À l'issue du cumul des 4 mois, nous constatons que l'écart entre le prévisionnel et le réel correspond au coût TTC supplémentaire d'un salarié (17 recrutements prévus et 18 recrutés réellement).

1.4 Préciser en quoi consiste le rôle de la médecine préventive du travail dans la surveillance médicale du personnel (Composition sur la copie)

Attendu : On attend une mise en évidence du rôle préventif et d'alerte joué par la médecine du travail lors du suivi médical du personnel.

Le rôle de la médecine préventive est :

- d'améliorer les conditions de travail et d'hygiène dans l'entreprise,
- de proposer des adaptations (postes, rythmes de travail, etc.),
- de prévenir des risques d'accident du travail, conseiller des postures,
- de protéger les salariés contre les nuisances et l'utilisation de produits dangereux et plus largement de tous risques liés à l'exercice de leur métier.
- de suivre les salariés de leur embauche jusqu'à la fin de leur carrière.

1.5 Renseigner l'état prévisionnel des recrutements de mai 2017 et chiffrer la masse salariale (Annexe A à rendre avec la copie).

Attendu : On attend l'identification des éléments de calcul de la masse salariale des salariés recrutés en mai et son chiffrage.

Annexe A : État prévisionnel des recrutements 2017

Recrutements Mai 2017

Annexe au budget Poste "Visites médicales"

Mois	Nb de salariés	Emploi ⁽¹⁾	Taux horaire	Temps C/P ⁽²⁾	Nb Heures	Type Contrat ⁽³⁾	Durée en mois ⁽⁴⁾	Masse salariale 2017 ⁽⁵⁾
Mai	1	ATQS2B	11,27 €	P	100 h	CDI	8 mois	9 016 €
	2	AQS1A	10,12 €	C	151,67 h	CDD	8 mois	24 558 €
	1	AQS3B	10,48 €	P	100 h	CDI	8 mois	8 384 €
	1	AS3A	10,07 €	P	130 h	CDD	6 mois	7 855 €
	4	AS1A	9,98 €	C	151,67 h	CDD	3 mois	18 164 €
Totaux	9							67 977 €

(1) Selon la grille de salaire "Filière exploitation" de la Convention collective nationale des entreprises de propreté et services associés

(2) C pour temps complet / P pour temps partiel

(3) CDI pour Contrat à Durée Indéterminée / CDD pour Contrat à Durée Déterminée

(4) Durée en mois entier de la date d'embauche au 31/12/2017

(5) La masse salariale : salaire mensuel de base (Taux horaire x Nb d'heures) x durée en mois x Nb de salariés. Arrondir à l'euro le plus proche.

1.6 Calculer le coût réel des surveillances médicales mai 2017 correspondant à la cotisation santé-travail des salariés recrutés (Annexe B à rendre avec la copie).

Attendu : On attend le calcul de deux assiettes à cotisations, l'une basée sur la masse salariale et l'autre sur l'effectif. Les montants de cotisations santé-travail (soumises à TVA) sont calculés et le choix du montant le plus élevé est imposé réglementairement.

Annexe B : Bordereau préparatoire à l'appel à cotisations

<u>DECLARATION EFFECTIF</u>		<u>COTISATION 2017</u>	
Nombre de Surveillances Médicales Simples Article R-4624-16	9	Masse salariale	67 977,00 € x 0,38% = A 258,31 €
Nombre de Surveillances Médicales Renforcées Article R-4624-18		Effectif total	9 x 63,00 € = B 567,00 €
TOTAL EFFECTIF	9	COTISATION 2017 =	567,00 € <small>Mettre ici le chiffre le plus grand entre A et B</small>
		TVA à 20% =	113,40 €
		TOTAL TTC =	680,40 €

DOSSIER 2 : Variation du temps de travail

2.1 Exposer les motifs qui rendent la réorganisation du temps de travail contraignante (Composition sur la copie).

Attendu : On attend le respect des contraintes juridiques (durée du temps de travail), économiques (prise en compte du temps de route) et commerciales (prestations négociées avec la clientèle).

Contraintes au niveau des salariés :

- amplitude de la journée de travail (7 h 00 à 19 h 00, maximum 10 heures par jour),
- amplitude de la semaine de travail (40 h maximum),
- Pause déjeuner : 1 h entre 11 h et 14 h,
- Temps de déplacement entre 2 chantiers sont considérés comme temps de travail.

Contraintes au niveau des clients :

- Client SCP Estrade : prestation à réaliser après 13 h 30,
- Coopère : prestation à réaliser avant 10 h.

2.2 Réaffecter la planification des chantiers de M. BARREAU en raison de son absence du 22 juin, dans les services de ses collègues Mme MOBOUDOU et M. LESTRADE. (Annexe C à rendre avec la copie)

Le candidat doit déterminer les prestations à positionner sur les plannings des deux autres laveurs (journée du jeudi 22 mai, voir bon de délégation) tout en respectant les contraintes horaires (amplitude de 7 h 00 à 19h 00, maximum 10 heures par jour et maximum 40 heures par semaine, c'est cette dernière contrainte qui limite les choix).

Deux clients imposent des choix précis (SCP Estrade, l'après-midi et Coopère avant 10 heures).

Deux possibilités pour chacune des prestations. de nombreuses variantes existent quant à leur positionnement, l'objectif est de limiter l'amplitude horaire du salarié

Baccalauréat professionnel Gestion Administration	Code : AP1706 GA 2	Session 2017	CORRIGÉ
Épreuve E2 : Gestion administrative des relations avec le personnel	Durée : 3H00	Coefficient : 4	Page 5/10

Annexe C

SEMAINE 25 - ANNÉE 2017

SEMAINE 25 - ANNÉE 2017

Salarié(e) : Moboudu Zinaï					Service vitrerie
lundi 19 juin 2017	mardi 20 juin 2017	mercredi 21 juin 2017	jeudi 22 juin 2017	vendredi 23 juin 2017	
					7 h
					7 H 30
			Transport Vallade Villetoueix		8 h
					8 H 30
				hôtel de ville de Ribérac	9 h
ELP SAS MONTREM	EPHAD Montpon Ménéstérol	Communauté des communes Ribérac	Office de tourisme de Ribérac		9 H 30
					10 h
					10 H 30
					11 h
					11 H 30
					12 h
					12 H 30
					13 h
					13 H 30
EPHAD Mussidan		Communauté des communes Ribérac	SCP Estrade Périgueux	hôtel de ville de Ribérac	14 h
					14 H 30
	Mairie de Bourgnac				15 h
					15 H 30
					16 h
					16 H 30
					17 h
					17 H 30
					18 h
					18 H 30
					19 h

OU

Salarié(e) : Moboudu Zinaï					Service vitrerie
lundi 19 juin 2017	mardi 20 juin 2017	mercredi 21 juin 2017	jeudi 22 juin 2017	vendredi 23 juin 2017	
					7 h
					7 H 30
Coopère Coulounieix Chamiers					8 h
					8 H 30
				hôtel de ville de Ribérac	9 h
ELP SAS MONTREM	EPHAD Montpon Ménéstérol	Communauté des communes Ribérac	Office de tourisme de Ribérac		9 H 30
					10 h
					10 H 30
					11 h
					11 H 30
					12 h
					12 H 30
					13 h
					13 H 30
EPHAD Mussidan		Communauté des communes Ribérac	Pharmacie Montillet Trélissac	hôtel de ville de Ribérac	14 h
					14 H 30
	Mairie de Bourgnac				15 h
					15 H 30
					16 h
					16 H 30
					17 h
					17 H 30
					18 h
					18 H 30
					19 h

SEMAINE 25 - ANNÉE 2017

Salarié(e) : Lestrade Luc					Service vitrerie
lundi 19 juin 2017	mardi 20 juin 2017	mercredi 21 juin 2017	jeudi 22 juin 2017	vendredi 23 juin 2017	
					7 h
			Christelle Créations Excideuil		7 H 30
					8 h
Coopère Coulounieix Chamiers	Maison de retraite du Plantier Sarlat	Maison de retraite du Plantier Sarlat		CULTURE VÉLO Boulazac	8 H 30
					9 h
SAS Nicol' Coiffure Coulounieix-Chamiers					9 H 30
					10 h
			SA ECE SARLAT		10 H 30
					11 h
					11 H 30
					12 h
					12 H 30
					13 h
Boucherie Goursat Excideuil					13 H 30
					14 h
SARL Latour Saint Médard d'Excideuil	Maison de retraite du Plantier Sarlat	SUMER SA CARSAC Aillac	SA ECE SARLAT	Pharmacie Montillet Trélissac	14 H 30
					15 h
					15 H 30
SARL Jean Roche Cherveix Cubas					16 h
					16 H 30
					17 h
					17 H 30
					18 h
					18 H 30
					19 h

Annexe C

Ou

SEMAINE 25 - ANNÉE 2017

Salarié(e) : Lestrade Luc					Service vitrerie
lundi 19 juin 2017	mardi 20 juin 2017	mercredi 21 juin 2017	jeudi 22 juin 2017	vendredi 23 juin 2017	
					7 h
				Christelle Créations Excideuil	7 H 30
					8 h
	Maison de retraite du Plantier Sarlat	Maison de retraite du Plantier Sarlat		CULTURE VÉLO Boulazac	8 H 30
					9 h
					9 H 30
SAS Nicol' Coiffure Coulounieix-Chamiers					10 h
					10 H 30
				SA ECE SARLAT	11 h
					11 H 30
					12 h
					12 H 30
					13 h
Boucherie Goursat Excideuil					13 H 30
					14 h
SARL Latour Saint Médard d'Excideuil	Maison de retraite du Plantier Sarlat	SUMER SA CARSAC Aillac	SA ECE SARLAT	SCP Estrade Périgueux	14 H 30
					15 h
					15 H 30
SARL Jean Roche Cherveix Cubas					16 h
					16 H 30
					17 h
					17 H 30
					18 h
					18 H 30
					19 h

2.3 Vérifier si les composantes de la rémunération brute de M. Alban SCHUSS comportent des anomalies. Si oui, justifier-les. (Composition sur la copie)

- PEX Prime d'expérience : prendre 23/23 soit 1 553,10 € à 4 %,
- P63 Panier de nuit : 23 nuits,
- QA4 Heures de nuits régulières (23 x 5) soit 115 heures,
- 7 heures dimanche exceptionnelles à 100% (à 10,24 €),
- Supprimer EBI (retrait absences injustifiées).

2.4 Proposer une solution pour fiabiliser la remontée des variables de paie d'un salarié (composition sur la copie).

- Badgeuse,
- Pointeuse,
- Double contrôle à la fois par le responsable et le salarié.

Accepter toute réponse logique.

DOSSIER 3 : Prévention des risques professionnels

3.1 Collecter les éléments du cadre réglementaire de l'inaptitude au travail pour votre supérieure : qui prononce l'inaptitude et de quelle façon, quelles sont les inaptitudes déclarées, quelles sont les obligations de l'employeur. (Composition sur la copie)

Questions	Réponses attendues
<p>Qui prononce l'inaptitude et comment ?</p>	<p>La déclaration d'inaptitude au travail La déclaration de l'inaptitude au travail se fait par le médecin du travail qui pratique 2 examens médicaux espacés de 2 semaines.</p> <p>Parfois l'inaptitude peut être déclarée à la suite d'un premier examen médical lorsqu'un examen de pré reprise a eu lieu maximum 30 jours avant. Ce qui est le cas pour M. Houssou</p> <p>Le médecin doit alors rédigier l'avis d'inaptitude en précisant les motifs et l'étendue de l'inaptitude (partielle ou totale)</p>
<p>Quels sont les éléments d'inaptitude déclarés par le médecin pour ce salarié ?</p>	<p>Le médecin du travail précise que le salarié peut occuper un poste « Sans travail nécessitant de pencher le tronc en avant, latéralement ou dans des positions de contorsion du corps, sans port de charges. »</p>
<p>Quelles sont alors les obligations de l'employeur ?</p>	<p>Les obligations de l'employeur Lorsque l'inaptitude est déclarée par le médecin du travail, l'employeur est soumis à l'obligation de reclassement, donc il doit proposer un poste adapté à la santé de son salarié dans le mois qui suit la déclaration. Ce poste peut être proposé dans l'entreprise ou dans le groupe auquel elle appartient.</p>

3.2 Étudier la situation de ce salarié en cas de non reclassement et conclure. (Composition sur la copie)

Si le salarié n'est pas reclassé dans le délai d'un mois, il est licencié pour inaptitude.

3.3 Concevoir en le justifiant un document d'information à afficher dans le local de stockage des produits d'entretien. (Composition sur la copie).

FLASH SÉCURITÉ

Le dosage des produits

Le surdosage des produits ne rend pas plus propre

Absence de dosage

Augmentation de la
consommation

Dangereux pour le
revêtement

Dangereux pour la santé

Dangereux pour
l'environnement

Bon dosage

Réduction de
la consommation

Revêtement préservé

Préservation de la santé

Préservation de
l'environnement

Consignes de sécurité

Port des gants, d'une tenue de travail et de lunettes de protection

Tous concernés..., tous responsables..., respectons les règles

3.4 Suggérer d'autres actions d'information et de sensibilisation du personnel à la prévention des risques professionnels. (Composition sur la copie).

- Proposer des formations,
- Organiser des réunions (stand up meeting – réunion debout),
- Joindre à la fiche de salaire un flyer.

Accepter toute proposition logique.

Baccalauréat professionnel Gestion Administration	Code : AP1706 GA 2	Session 2017	CORRIGÉ
Épreuve E2 : Gestion administrative des relations avec le personnel	Durée : 3H00	Coefficient : 4	Page 10/10